

# TARIFS REDUITS

**Pour tout achat de tarif réduit, un justificatif est demandé pour chaque billet.**

## **Tarif demandeur d'emploi ou minima sociaux**

Les personnes bénéficiant d'un tarif demandeur d'emploi ou minima sociaux doivent impérativement joindre un **justificatif de moins de 3 mois afin d'avoir accès à leurs e-billets**.

**Justificatif à télécharger** en version numérique (format .jpeg, .pdf) sur [l'espace personnel](#) en ligne dans un délais de 48h après l'achat des places en ligne.

- Les intermittents du spectacle bénéficient du tarif demandeur d'emploi.
- Le tarif minima sociaux est accordé aux personnes bénéficiaires du RSA, de l'AAH, de l'ASPA, de l'ASS, de l'ADA, de l'ASI, et de l'Allocation veuvage.

Les billets seront envoyés par courriel ou par courrier à réception des justificatifs. **En cas de non-présentation du justificatif dans les délais, le tarif plein sera appliqué et la différence à régler par téléphone ou sur place avant la date de la représentation**

## **Tarif - 28 ans**

Les personnes bénéficiant d'un tarif jeune, un justificatif vous sera demandé au contrôle avant l'entrée en salle. Il est inutile de télécharger un justificatif dans votre espace personnel.